Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180220-02-DE
Date de télétransmission : 28/02/2018
Date de réception préfecture : 28/02/2018

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 20 février 2018

Présents :	M.	Sébastien DOSE
	MME	Jeannine DOUGOUD
	MME	Martine DROUOT
	M.	Jean-François GRANDBASTIEN
	MME	Renée HENRY
	M.	Jean-Pierre HUET
	M.	Denis MACHADO
	M.	Jean-Jacques MAXANT
	MME	Martine SCHREIBER
	M.	Laurent TROGRLIC
	M.	Bernard VERGANCE
Excusés :	MME	Odile BEGORRE-MAIRE
	M.	Denis BERGEROT
	M	Dominique GRANDIEU
	M.	Philippe HALLIER
	M.	Antony KUHN
	M.	Sébastien POINT

N°02 – DB du 20/02/2018 **Rapporteur : Monsieur Le Président**

Autorisation de signer l'accord-cadre passé en groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et prestations associées

Dans le cadre de l'activité de la plateforme Achat Public, une démarche de création de groupement des achats est entreprise pour permettre aux communes et leurs CCAS intéressées de bénéficier de rationalisation des coûts tout en garantissant un niveau de service élevé. Dans ce cadre, la fourniture d'électricité (puissance supérieure à 36 KVA) a été identifiée comme un levier important d'économie au regard du coût de cette énergie qui représente un total d'environ 764 000 € HT sur 4 ans, soit en moyenne 191 000 € HT par an.
Le marché impose aux candidats d'être capable de fournir de l'énergie électrique standard et 100% d'origine renouvelable. Chaque membre du groupement précisera le type d'énergie qu'il souhaite avant le lancement du marché subséquent.

S'agissant d'un nouveau groupement de commandes, le présent groupement est constitué de 9 membres à savoir : la communauté de communes du Bassin de Pompey, désigné coordonnateur du groupement, la commune de Champigneulles et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les communes de Custines, Frouard, Liverdun, Millery, Montenoy et Pompey.

Le coordonnateur du groupement effectue les missions de préparations, passation et notification des contrats. Chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution des marchés relevant de sa compétence ainsi que son financement.

Un appel d'offres ouvert a donc été engagé prévoyant une remise des offres au 8 février 2018 à 12h00. La forme du marché qui a été choisie est un accord-cadre multi-attributaire dans lequel 5 titulaires au maximum peuvent être retenus. 3 offres

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180220-02-DE
Date de télétransmission : 28/02/2018
Date de réception préfecture : 28/02/2018

ont été reçues. Ces derniers sont évalués sur un critère de qualité technique détaillé en cinq sous-critères, sans montant.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 février 2018 et a décidé d'attribuer l'accord-cadre à 3 titulaires.

Ces 3 derniers seront mis en concurrence sur deux critères lors du premier marché subséquent : le prix concernant uniquement la fourniture d'électricité en hors taxe, évalué sur 70 points, la note du critère technique attribuée lors de l'accord-cadre sur 100 points, reportée au prorata sur 30 points. Le marché démarrera à la fin des premiers marchés en cours arrivant à échéance, c'est-à-dire le 1er avril 2018, pour une durée de 2 ans. Au fur et à mesure que les autres marchés arriveront à échéance, le marché subséquent attribué prendra le relais de ces derniers.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 24 mois à partir du 1er avril 2018 (date estimée). L'accord-cadre est ensuite tacitement reconductible à la date anniversaire du contrat. Il peut ainsi être prorogé une fois pour une durée de 24 mois sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.

Communes/CCAS/EPCI	Dates d'échéances	2018									2019											2020		
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Liverdun	31/03/2018																								
Montenoy	31/03/2018																								
Pompey	31/03/2018																								
Custines	31/03/2018																								
Frouard	31/03/2018																								
Bassin de Pompey	30/04/2018																								
Millery	31/12/2018																								
Champigneulles	31/12/2018																								
Champigneulles CCAS	31/12/2018																								
		marchés en cours																							
		Futur marché groupé d'électricité																							

Il vous est demandé d'autoriser la signature l'accord-cadre de fourniture d'électricité selon les termes évoqués ci-dessus.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 13 février 2018,

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180220-02-DE
Date de télétransmission : 28/02/2018
Date de réception préfecture : 28/02/2018

Le Bureau Délibératif, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre de fourniture d'électricité sans montant avec les sociétés suivantes :

- Electricité De France (EDF)
- ENGIE
- TOTAL Energie Gaz

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180220-02-DE
Date de télétransmission : 28/02/2018
Date de réception préfecture : 28/02/2018